PANNEAU D'INTERDICTION DE STATIONNER B6A1 AVEC DÉROGATION VÉHICULE ÉLECTRIQUE
Référence : 15912



RESUME

Notre panneau B6A1 avec dérogation pour véhicule électrique (interdit sauf) est idéal pour signaler la possibilité de se stationner sur des places pour recharger les véhicules électriques.

Panneau sur fond blanc, en aluminium, solide et rigide de classe 1.

L'électrique représente l'avenir, indiquer les zones de recharge est une étape stratégique pour vos parkings.

Dimension et classe :

500 x 650 mm - Classe 1

Points forts :

- Classe 1
- Visible
- Rigide



DESCRIPTION

Description du panneau B6A1 avec logo véhicules électriques

Ce panneau B6A1 avec logo interdit stationnement sauf pour véhicules électriques permet d'indiquer la présence d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

S'adapte au domaine public, voirie, mais également dans les parkings tels que ceux d'entreprise.

N'hésitez pas à aussi consulter notre article sur la mise en place d'un stationnement pour véhicules électriques.

Munissez-vous aussi de notre marquage thermocollé véhicule électrique prêt à l'emploi pour faciliter la réalisation des places de parking réservées pour la recharge de véhicules électriques.

Afin de fixer ce panneau, il y figuez sur le dos : 2 rails de fixation.

Trouvez nos poteaux de signalisation ainsi que les brides adéquates sur notre site internet.

Caractéristiques du panneau réservé aux véhicules électriques

Taille unique :

- 500 x 650 mm

Classe : 1

Dos: Brut ou laqué

Nombre de rails : 2